



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 23 - Décembre 2020

Edito



Isabelle LECLERCQ,  
membre de la CE de l'UFR  
Santé Action sociale

## Ils ont osé !!!

Dans le cadre du PLFSS, le Sénat a voté un amendement ce samedi 14 novembre en catimini, de nuit, en actant le report de l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans ainsi que l'allongement de la durée de cotisations.

Même si le texte a peu de chance d'être validé par l'Assemblée Nationale, ne soyons pas dupes des tentatives d'imposer des mesures régressives sur les droits à la retraite, pour mieux nous «préparer» à la réforme des retraites de Macron, reportée mais pas enterrée !

Pendant ce temps, malgré la situation sanitaire telle qu'elle nous est présentée, le gouvernement continue son travail de destruction de l'hôpital public en fermant de nouveaux lits, un peu partout en France !

L'exemple le plus criant est l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) où Martin Hirsch compte fermer l'hôpital de Garches et revendre l'hôtel Dieu à des investisseurs privés du marché du luxe et en fermant sans attendre les Urgences, alors que partout les lits manquent !!! Quelle indécence !

Ils ont osé ! Allons-nous courber l'échine au prétexte de leur « état d'urgence sanitaire » qui les arrange, alors qu'un nombre toujours croissant d'étudiant.e.s, retraité.e.s, salarié.e.s, chômeur.se.s, sont confronté.e.s à la précarité sociale voire la misère, tandis que les actionnaires s'enrichissent et que des usines comme Bridgestone à Béthune ferment après avoir touché des aides de l'État ?

Il est plus que temps de se redresser, de désobéir et d'agir !!!

**Nous sommes en état d'urgence sociale,  
mobilisons-nous pour un monde meilleur.**



Dernier numéro de Vie Nouvelle

## Sommaire

- Élections CNRACL c'est parti p.2-3
- CR de la CE UFR des 5 et 6 novembre p.4-5
- FAS CNRACL : la CGT ne lâche rien p.5
- AGIRC-ARRCO : pas de revalorisation p.6
- Livret IHS du Rhône p.6
- Retraité.e.s santé en danger p.7
- Stage UFR p.8-9
- Historique CGOS p.9-11

# ÉLECTIONS CNRACL : C'EST PARTI !



## » UNE PREMIÈRE ÉTAPE OFFICIELLE : DÉPÔT DES LISTES

Le décret du 25 août 2020<sup>[1]</sup> a fixé la date limite du dépôt des listes, des professions de foi et d'une affiche au 17 novembre 2020 pour les élections au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Nos deux fédérations de la Santé et de l'Action sociale et des Services publics ont déposé, le 16 novembre, les listes de nos candidat.e.s pour le collège 6 des retraité.e.s et le collège 5 des actifs et actives. Deux professions de foi ont été déposées par la CGT, une pour les retraité.e.s et une pour les actifs et actives.

Nous publions ci-dessous la proposition CGT de la liste des candidat.e.s retraité.e.s au CA de la CNRACL sous réserve de validité contrôlée par la CNRACL. Nous vous rappelons qu'aux dernières élections comme nous étions première organisation en nombre de votes nous avons un siège de titulaire et un suppléant.



## Élections CNRACL 2021 CANDIDATURES Retraité.e.s



NOM Prénom	Qualité/Grade	Etablissement employeurs	Mail perso	téléphone	Date de naissance
1 CARBONNIER BEN AZOUZ Michèle	Sage-femme Cadre supérieure	Pas de Calais (62)	Kbam62@sfr.fr	06 21 91 27 55	10/03/1957
2* BARRÉ Claude	Adjudant Chef / Sapeur Pompier	Finistère (29)	c.barr@orange.fr	06 18 12 14 61	13/06/53
3 BEVIERRE Marie-Claude	Éducatrice de jeunes enfants	Val d'Oise (95)	marie-claude.bevierre@outlook.fr	06 21 08 30 50	07/06/1954
4 LAHBIB Dominique	Infirmière classe supérieure	Loiret (45)	dolafasi@wanadoo.fr	07 86 72 71 66	12/04/1954
5 BOUERI Jean Bruno	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe / Sapeur Pompier	Var (83)		07 68 86 13 49	02/09/1956
6 CECCALDI Danielle	Infirmière de soins Généraux 1 <sup>er</sup> grade	Bouches du Rhône (13)	eliane.agresti@laposte.net	06 71 54 06 57	14/01/1953
7 TROMPETTE Sabine Rosy	ATSEM	Martinique (972)	trompeterosy@gmail.com	06 96 50 12 57	30/12/1957
8 PRIGENT Nadine	Infirmière classe supérieure	Loire Atlantique (44)	prigent.nadine@neuf.fr	06 24 22 49 56	26/06/1958

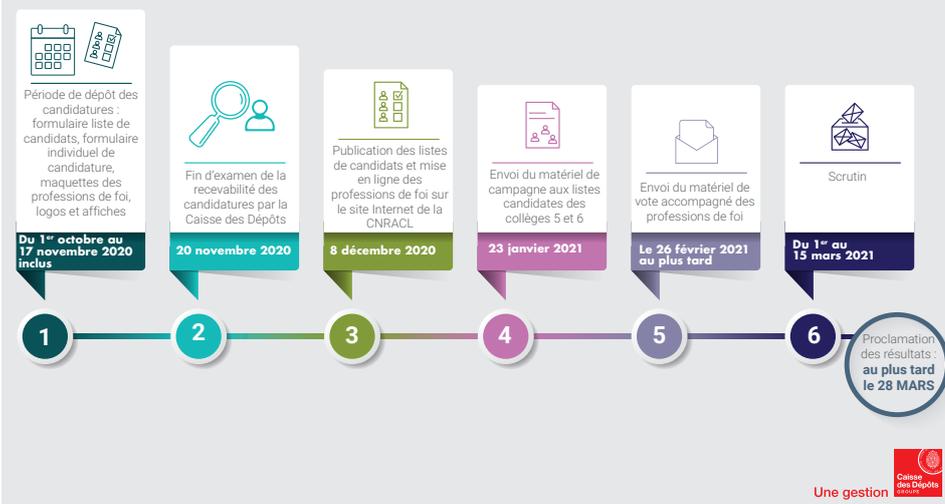
\* élu.e.s sortant.e-s  
fond blanc : candidat.e FPT et fond grisé : candidate.e FPH

## » PROCHAINE ÉTAPE PUBLICATION DES LISTES ET DES PROFESSIONS DE FOI SUR LE SITE CNRACL : LE 8 DÉCEMBRE

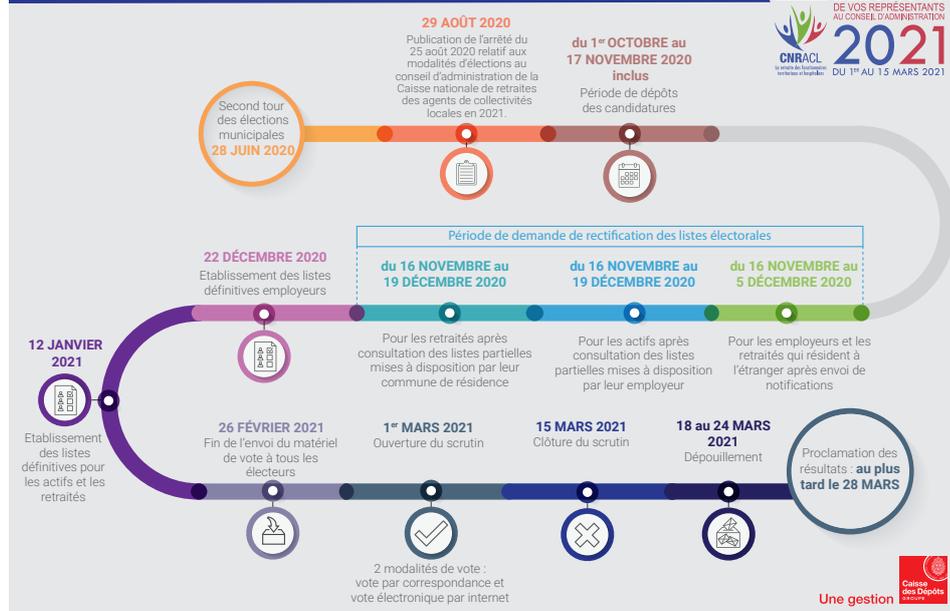
Vous retrouverez sur les deux schémas suivants, réalisés par la CNRACL, les dates clés en gardant bien en mémoire les dates de l'élection qui se fera par **vote électronique ou par la poste du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021**.

<sup>[1]</sup> Lien pour voir le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=rQsjQZLPkNkMeJBBLUK8iCVuWr0oZmjtY5LY7ucMcnS=>

## Candidature aux élections CNRACL : les dates clés



## Élections CNRACL : les dates clés



### ➤ NOTRE DÉMARCHE DÈS À PRÉSENT POUR IMPULSER LA CAMPAGNE : PAS UN VOTE NE DOIT NOUS MANQUER !

Pour aboutir à un vote CGT, travaillons en lien avec toutes les structures CGT pour nous permettre de contacter le maximum d'affilié.e.s : Fédération, USD Santé Action sociale, UCR, les USR dans nos départements, UD, CSD (Coordination Syndicale départementale des Territoriaux).

**L'UFR Santé Action sociale CGT est à disposition des militant.e.s pour les aider dans cette campagne et pour participer aux initiatives.**

**Il est important de nous signaler vos initiatives pour donner des idées à nos camarades, nous ne manquerons pas de les publier dans notre lettre électronique UFR.**

Au total, 17 voire 18 camarades ont participé à chaque séance de cette CE, soit un total de 20 camarades sur une partie au moins de la CE.

**Présidence** : Viviane DEBARGES

**Compte-rendu** : Jean-Luc GIBELIN

## 1) Actualité :

Rapport d'actualité présenté par Bernard FRIGOUT.

Un très large accord s'est exprimé sur le rapport introductif de Bernard salué à de nombreuses reprises.

Les échanges ont porté sur les élections aux USA, sur la situation sanitaire et le confinement, sur les ressentis par les retraité.e.s de l'accentuation de la crise, sur les responsabilités de notre organisation syndicale dans cette période très sensible.

Décisions arrêtées suite à cet échange :

► Dans le cadre du soutien au journal Vie Nouvelle, nous souhaitons proposer à la direction fédérale qu'elle abonne tous/toutes les élu.e.s, ce qui permettra à chacun/ne d'en faire profiter un.e retraité.e de notre entourage. Au-delà, pourquoi pas à chaque membre de la CEF qui pourraient eux et elles le mettre à disposition de leur syndicat.

► Suite à l'article du dernier Perspectives du CNJ (Commission Nationale des Jeunes), nous souhaitons que notre Secrétaire générale rencontre la personne auteure de l'article pour partager sur la place des un.e.s et des autres, jeunes moins jeunes et plus âgé.e.s dans l'organisation.

► Une proposition d'initiative sur le logement avec un prochain débat sur cette question avec Mireille Paume et Martine Leblond de l'UCR.

► Des interrogations ont été faites sur les décisions revendicatives prises par l'UCR en particulier cette revendication d'augmentation de 100 € des pensions, une réflexion nous semble nécessaire pour la porter. Il nous semble important de porter nos propositions de revalorisation annuelle indexée sur les salaires, la péréquation salaires/retraites et de porter immédiatement les minimas retraite au niveau du SMIC comme inscrit dans la loi.

► Il nous faut également voir la possibilité de porter la revendication de la suppression du/ des jours de carence qui font que les travailleurs viennent malades au boulot et sont donc porteurs des maladies !!!

## 2) Affaire emblématique sur les violences policières de Geneviève Legay

Sylvie a fait une présentation détaillée de la situation de cette camarade et des contacts qu'elle a pu avoir avec elle.

Décision arrêtée sur ce point : Nous envisageons de prévoir dans une prochaine CE, l'invitation de Geneviève Legay. Elle a écrit un livre et nous proposons que la Fédération en achète au moins une dizaine.

## 3) Retours sur congrès UFAS et UFSP

Le point a été fait sur la présence et l'intervention de camarades de l'UFR à ces congrès qui ont été très appréciées.

Décision sur ce sujet: demande de la présence de l'UFR pour le congrès fédéral sous forme d'un stand et d'une vidéo sur la syndicalisation.

## 4) Congrès de l'UCR

Nous avons eu un échange sur le report du congrès, son remplacement par un comité général. Les camarades de la CE de l'UCR ont donné les éléments d'information.

Décision sur ce point :

► Notre commission exécutive propose de transformer ce

Comité Général en congrès de 3 jours, ce qui permettrait une participation de plus de délégué.e.s.

Cette proposition est soumise au vote :

- Pour 13
- Abstention 1

Nos camarades porteront notre proposition lors de la prochaine CE UCR

► Si cette proposition n'était pas retenue, la CE UFR demande que la commission des amendements au document d'orientation soit élargie. Cette proposition est soumise au vote :

- Pour (unanimité) 14



Dessin extrait du livret écrit et dessiné par Maurice Morier (voir page 6)

## 5) Point sur élections CNRACL

Le retour est fait sur le travail du groupe de travail fédéral puis le groupe de travail des deux fédérations et la décision de la CE fédérale.

Décisions sur ce point :

- ▶ La CE de l'UFR valide à l'unanimité, la liste commune aux deux versants de la Fonction Publique, telle que proposée par le collectif commun SP et FPH et demande aux camarades de notre CE UFR élu.e.s à la CEF de porter cette décision au regard de l'urgence actuelle et surtout de la nécessité de reconduire la seule candidate de notre secteur qui est élue sortante, membre du bureau de la CNRACL et qui a mis sa candidature à disposition.

Toujours au regard de l'urgence, plusieurs camarades se sont inscrit.e.s dans le groupe de travail pour l'écriture de la profession de foi qui doit être déposée comme les candidatures le 17 Novembre. Urgence qui va les obliger à travailler pendant les deux WE qui viennent pour permettre de faire la navette entre

collectif Services Publics et Hospitalière et actif.ve.s et retraité.e.s

Participent donc :

Nicole Bernabé, Sylvie BRUNOL, Nicole Defortescu, Jean-Luc Gibelin, Dominique Guisti, Hélène Michault et Marceline Séverac. Nous enverrons aussi nos échanges à deux camarades retraité.e.s des Services publics Claude Barré et André Morin, puisque cette profession de foi est commune à nos 2 fédérations

## 6) Présentation du livret CGT confédéral « combattre les violences sexistes et sexuelles »

Nous reportons la présentation à une autre CE, l'engagement de la diffusion de ce livret a été pris et nous appelons à participer aux initiatives locales autour du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

### PROCHAINE CE DE L'UFR : 14 ET 15 DÉCEMBRE

Présidence : Isabelle LECLERCQ

Rapport d'actualité : Marie-Claude MARGAT

Compte-rendu : Michaëlle RIGODON

## Fonds d'action sociale de la CNRACL : la CGT ne lâche rien

Les tutelles qui siègent au **Conseil d'administration (CA)** de la CNRACL, le Ministère du Budget et la direction de la Sécurité Sociale, se sont opposées à une délibération qui permettait l'augmentation du barème pour accéder aux aides du Fonds d'action sociale qui sont dédiées aux retraité.e.s.

**La ténacité et les propositions des administrateurs CGT ont permis d'adopter une nouvelle délibération concernant le Fonds d'Action Sociale (FAS) au CA extraordinaire de la CNRACL réunit le 4 novembre.**

Cette délibération prévoit une augmentation de 200 euros du quota des aides fixé depuis 3 ans à 1 850 euros. Ce quota passe ainsi à 2 050 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Concrètement l'augmentation du quota se traduira par une augmentation de 200 euros pour l'aide énergie et passera donc de 560 euros à 760 euros pour aider les retraité.e.s dont le Revenu Fiscal de Référence est inférieur ou égal à 13 800 € pour une personne seule et à 20 700 € pour un couple. Cette délibération permettra à 37 500 retraité.e.s

de bénéficier d'une aide énergie à 760 euros au lieu des 15 000 retraité.e.s initialement prévus ! Deux cents euros supplémentaires pour aider les plus fragiles financièrement à régler leurs factures d'énergie, ce qu'ils apprécieront sans aucun doute.

Le CA décide de reconduire les aides expérimentales mobilité durable, transition énergétique et énergies renouvelables « aides vertes » pour l'année 2021 pour un montant de 5,1 millions d'euros. Pour rappel, ces 5 millions d'euros sont issus de la bataille menée en 2019 par les administrateurs CGT pour utiliser le reliquat de budget des années N-1.

Les représentants des tutelles ont fait savoir en séance que ces délibérations ne devraient pas faire l'objet de veto.

La communication de la CNRACL auprès des bénéficiaires du FAS sera effective dès le mois de janvier : guide de l'action sociale, site CNRACL/FAS à la rubrique mes aides et aussi courrier directement envoyé aux retraité.e.s qui peuvent accéder aux aides.



**Nous demandons à tous nos syndicats d'informer les retraité.e.s pour faire connaître ces mesures, obtenues grâce à la CGT !**

## LES RETRAITÉ.E.S DOIVENT ENCORE SE SERRER LA CEINTURE : PAS DE REVALORISATION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES



Cette année, les 13 millions de retraité.e.s du privé n'auront pas de revalorisation de leur retraite complémentaire. Le Conseil d'administration (CA) qui gère la caisse des pensions complémentaires AGIRC-ARRCO a décidé dans sa majorité, le 8 octobre 2020, de ne pas augmenter la valeur de service des points de retraite au 1<sup>er</sup> novembre. Seule la CGT a voté contre cette décision.

Le CA qualifie ce gel de « *maintien du niveau des pensions* » !!! Il justifie sa décision dans un communiqué<sup>[1]</sup>: « *Du fait du contexte de crise sanitaire et conformément à l'accord du 10 mai 2019, les partenaires sociaux du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco ont décidé de maintenir le niveau des pensions de retraite complémentaire en reconduisant la valeur actuelle de service du point, qui sert au calcul des pensions. Elle s'établit depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à 1,2714 €.* ».

Cette décision répond à la stricte application de l'accord du 10 mai 2019, dénoncé par la CGT, qui

oblige les gestionnaires à se tenir aux critères fixés à toute revalorisation, notamment sur l'évolution des prix. Les prévisions d'inflation de l'Insee qui ont été retenues pour cette année dans le calcul sont de 0,1 %.

Plus que jamais, portons la revendication de la CGT d'indexer les retraites sur le salaire moyen et pas sur les prix.



Nous invitons les retraité.e.s à signer massivement la pétition unitaire : Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraité.e.s : [https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ne-touchez-pas-au-pouvoir-d-achat-des-retrait%C3%A9s/psf/promote\\_or](https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ne-touchez-pas-au-pouvoir-d-achat-des-retrait%C3%A9s/psf/promote_or)

[share?guest=existing&short\\_display\\_name=Sylvie&recruiter=344440248&source\\_location=react-fe](https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-ne-touchez-pas-au-pouvoir-d-achat-des-retrait%C3%A9s/psf/promote_or)

<sup>[1]</sup> Pour lire le Communiqué AGIRC-ARRCO : [https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/presse/presse\\_2020/20201008\\_CP\\_Valeur\\_du\\_point\\_Agirc-Arrco.pdf](https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/presse/presse_2020/20201008_CP_Valeur_du_point_Agirc-Arrco.pdf)

## LES JOURS D'AVANT, LA PANDÉMIE, LES JOURS D'APRÈS

La situation sanitaire engendrée par ce corona virus a démontré cruellement, si besoin en était, l'importance de nos services publics en général et de l'hôpital public en particulier, mais aussi la responsabilité des gouvernements successifs à vouloir les détruire au bénéfice de la finance.

Adeptes des caricatures, ce petit livret a pour but de mettre en lumière cette situation et démontrer par l'écrit et surtout le dessin l'absurdité de la casse des services publics, la nécessité de défendre notre sécurité sociale et la réalité des premiers de corvées.

Plus que jamais, mobilisons-nous pour que tous

les services publics (Sécurité Sociale, santé, enseignement, culture...) soient à la hauteur des besoins de la population. C'est de notre argent dont il s'agit.

Ce livret a été conçu et réalisé par Maurice Morier, un militant de la CGT fort de son engagement et des réalités qu'il vit actuellement comme beaucoup d'autres : un livret qui puisse être utile aux militant.e.s, pour leurs écrits et leurs actions.



### BON DE COMMANDE

1 livret : 3 € ♦ à partir de 10 livrets : 2,5 € ♦ à partir de 100 livrets : 2€

Nombre d'exemplaires commandé : .....

Syndicat ou Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

Le bon de commande doit être accompagné du chèque correspondant au nombre d'exemplaires commandés + les frais d'envoi :

Frais d'envoi : 10 exemplaires : 4 € ♦ 50 exemplaires : 14 € ♦ 100 exemplaires : 18 €

Etablir le chèque à l'ordre de IHS CGT RHÔNE et l'adresser à : IHS CGT RHÔNE Bourse du Travail - Salle 18 -Place Guichard - 69003 LYON

Tél. : 04.78.62.01.28 - courriel : [ihsctg69@gmail.com](mailto:ihsctg69@gmail.com) -Site : [ihsctg69.org](http://ihsctg69.org)

## RETRAITÉS. NOTRE SANTÉ EST EN DANGER, NOTRE POUVOIR D'ACHAT RÉGRESSE

Les retraités et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie. On aurait pu penser que des mesures fortes seraient prises pour affronter la deuxième vague de Coronavirus. Et bien non, nous sommes plus démunis encore pour affronter la propagation du virus.

Rien n'a été fait pour renforcer notre système de santé en moyens humains et matériels, hormis la fabrication de masques qui ne sont toujours pas gratuits, le dépistage est dérisoire et les tests quasiment inaccessibles. Au contraire les suppressions de lits continuent de plus belle en pleine reprise de l'épidémie, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 prévoit une économie de 4 milliards sur les dépenses de santé. Comment s'étonner que de nombreux hôpitaux soient déjà saturés, les personnels soignants épuisés, les personnes les plus fragiles sont encore plus menacées.

### Le scandaleux « forfait urgences »

Les députés de la majorité présidentielle ont voté un "forfait patient urgences" de 18 euros pour les passages en urgences non suivis d'une hospitalisation. Qui parmi les plus démunis d'entre nous se décidera à appeler les urgences sous la menace de devoir payer cette somme ? Inacceptable !

Le gouvernement semble uniquement préoccupé par l'activité économique, mais là encore il se soucie surtout d'assister les grandes sociétés, qui continuent pourtant de supprimer des emplois et de distribuer généreusement des dividendes au mépris de la solidarité nationale.

### Relancer le pouvoir d'achat des salaires et des pensions

Notre économie doit répondre aux besoins de la population pour redémarrer. Les retraités représentent 52 % de la consommation en France, or leur pouvoir d'achat n'a cessé de se dégrader ces dernières années. Leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : en 12 ans les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %. En réalité le niveau de vie moyen des retraités a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018.

L'urgence pour les retraités comme pour l'économie du pays c'est de leur redonner du pouvoir d'achat. C'est pourquoi sept organisations de retraités ont lancé une carte-pétition réclamant 100 € tout de suite, mais aussi la revalorisation des pensions selon l'évolution du salaire moyen, comme c'était la règle à l'origine, l'accès à la santé pour tous, la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Au-delà des 100 € dans l'immédiat la CGT a évalué le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat à 300 € pour l'année 2021.

### C'est possible !

Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, sans engagements de leur part en matière d'emploi ou de salaires. Or, un rapport officiel fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros ! La pauvreté s'étend, il y a un million de retraités pauvres en France, mais la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017. La France ne manque pas d'argent mais de justice sociale.

## SIGNONS MASSIVEMENT LA CARTE PÉTITION UNITAIRE

<http://chnq.it/5HDCZ4JrQh>



REJOIGNEZ LES RETRAITÉS CGT

<http://www.ucr.cgt.fr/adhesion.php>

**A** l'issue du Congrès de notre Union Fédérale des Retraité.e.s, la Commission exécutive avait pris la décision d'une formation pour l'ensemble des camarades de notre direction d'union. Le thème retenu était : « **Participer à l'activité syndicale des retraité.e.s** ».

Les différents aléas de notre activité syndicale (actions des retraité.e.s avec les actifs pour plus de moyens dans les EHPAD, augmentation des pensions, mobilisation contre la réforme des retraites, etc...) et la crise sanitaire n'avaient pas permis d'organiser ce stage qui a été reporté plusieurs fois.

Il a enfin pu se tenir au centre Benoît Frachon du 30 septembre au 2 octobre 2020 entre deux périodes de confinement. 12 camarades de la CE ont participé à cette session qui s'est tenue dans des conditions plutôt extraordinaires pour notre centre de formation à cause des prescriptions sanitaires liées à la pandémie en cours : salle de convivialité fermée, deux stages sur le centre (le nôtre et un des cheminots), repas pris en commun mais sur des tables de 2 en quinconce, masque obligatoire, etc... Cependant, il faut reconnaître que l'équipe de Courcelle a assuré un super accueil malgré une situation très particulière. Qu'elle en soit ici remerciée.



Cette session a été animée par Evelyne Bajard, accompagnée par 3 camarades du collectif formation de l'UCR, chacun présentant un thème. La difficulté pour l'équipe d'animation a été de faire tenir sur deux journées et demi (bilan compris) un contenu prévu pour trois jours pleins. Pas toujours évident, mais elle et ils y sont arrivé.e.s. Une belle gageure ! Nous pouvons les remercier pour cet exercice.

Cette formation existe depuis une dizaine d'années, elle est fort intéressante et permet de prendre le temps de la réflexion sur ce qui fait la particularité du syndicalisme en direction des retraité.e.s. Chacune



et chacun a maintenant la capacité d'expliquer l'intérêt de rester ou de devenir syndiqué.e lorsque l'on est en retraite. **Les 2 objectifs de la formation étant « la construction et le développement de l'activité syndicale de proximité » et « expliquer et s'emparer des outils pour renforcer la CGT », le thème de ce stage s'inscrit totalement dans l'un des enjeux principaux de notre UFR en lien avec les actifs et les actives, à savoir la syndicalisation et la continuité syndicale chez les retraité.e.s.**

Les attentes exprimées par les stagiaires le premier jour ont pu trouver des éléments de réponses. Les débats ont débouché sur d'autres questionnements et d'autres besoins de formation et d'informations, comme à chaque stage de formation syndicale.

La question des formes d'organisation des retraité.e.s a été également abordée, en prenant comme référence les statuts de la CGT et ceux de l'UCR. Le souci essentiel pour les participant.e.s étant qu'elles ne doivent pas être un frein aux activités à mener, en territoire notamment.

Les stagiaires ont apprécié les modalités de travail proposées, ainsi que les éléments d'informations qui leur ont été remis.

Enfin, « *cela a permis aux membres de la CE de l'UFR de mieux se connaître (pour ceux qui ne se connaissaient pas évidemment)* » (avis d'une stagiaire).

**Il reste maintenant à pouvoir organiser une autre session pour celles et ceux qui n'ont pas pu venir pour des raisons diverses.** En effet, plusieurs des inscrits initiaux ont dû annuler leur participation au dernier moment, d'autres camarades avaient fait savoir qu'ils n'étaient pas disponibles aux dates proposées.

**Un stage « découvrir le syndicalisme retraité » est positionné dans le plan de formation fédéral les 22 et 23 novembre 2021.** Il se tiendra au centre Benoît Frachon, si les conditions sanitaires le permettent. **Ce nouveau module s'adresse aux futur.e.s retraité.e.s ainsi qu'à celles et ceux**



qui voudraient comprendre les liens entre le syndicalisme dans les entreprises et celui en direction des retraité.e.s.

Il se déroule sur deux journées. La première est consacrée aux liens qui existent entre le travail et la retraite. La deuxième questionne sur la

continuité syndicale au moment du passage en retraite mais aussi sur la syndicalisation des retraité.e.s à ce moment de leur vie. On le sait certain.e.s salarié.e.s adhèrent à la CGT après avoir quitté leur entreprise. Il n'en demeure pas moins que le nombre de syndiqué.e.s retraité.e.s reste faible au regard des besoins et des revendications à porter. **Il est impératif d'impulser l'organisation et la généralisation de ces formations dans les territoires avec les syndicats car nous ne pouvons pas nous satisfaire des chiffres de la syndicalisation des retraité.e.s dans notre Fédération, à savoir le départ de 9 syndiqué.e.s sur 10 au moment du départ en retraite.**

**Les organisations de la CGT (UD, UL mais aussi les USD ou les syndicats) peuvent organiser ce stage. Si certaines d'entre elles veulent se lancer et ont besoin de formateurs, l'UFR et l'UCR peuvent les aider.**

## CRH : HISTORIQUE DE LA CRÉATION À AUJOURD'HUI



**Bruno BERRETTE,**  
membre de la CEF,  
responsable fédéral  
activité CGOS

### ➤ 1963 : Création de la CRH (Complémentaire Retraite des Hospitaliers)

Le patronat remet en cause les options de retraites du régime général de la Sécurité sociale. Dans notre secteur, afin de faire bénéficier les hospitaliers d'un placement « *avantageux* », les administrateurs du CGOS, à l'unanimité, décident la création de la CRH.

La CGT était opposée à confier ce régime à une compagnie d'assurance, et voulait le confier à la Caisse des dépôts

### ➤ 1991 : il est signalé au CGOS que le système juridique de la CRH n'est plus en adéquation avec les textes juridiques en vigueur.

La CRH était un produit dit de « *semi-répartition* » avec une garantie de service de rente de 5 ans glissantes qui n'est plus autorisée par la législation européenne. Ses réserves financières doivent permettre de servir des rentes à vie: rente viagère.

### ➤ 1994 à 1996 : le CGOS se dote de cabinets conseils pour étudier la situation financière de la CRH. C'est durant cette période que sont découvertes les rémunérations des AGF (Assurance

Générales de France), ainsi que la baisse constante la couverture du produit.

Devant l'évidence de non viabilité du produit, la CGT prend la décision de conseiller aux salarié.e.s qui cotisent, de « *suspendre* » leur contrat. L'information est donnée par un tract « *L'emprunt russe* » qui nous vaut les foudres de la FHF (Employeurs des hôpitaux publics) et des autres organisations syndicales.

Il est à noter que le ministère de la Santé représenté de 1963 à 1998, date de sa sortie en tant que membre délibératif du conseil d'administration du CGOS, porte une responsabilité de la gestion du produit.

### ➤ 1996 à 1998 : Le CGOS met en place un plan de rigueur qui entraîne la chute brutale à 7 % puis progressivement jusqu'à 5,5 % du taux de rendement. La CGT persiste à considérer que les cotisants sont grugés et refuse de cautionner les décisions.

### ➤ 2000 : la commission de contrôle des assurances confirme dans un rapport notre analyse et sollicite la mise en place d'un nouveau plan.

L'ensemble des composantes sont d'accord pour exiger des AGF et du ministère que soit trouvée une solution pour que les intérêts des salarié.e.s souscripteurs soient sauvegardés par l'instauration d'un produit viager avec un taux de rendement attractif.

Pour ce faire, il faut trouver 1,4 milliard d'€ ailleurs que dans la poche des affilié.e.s et allocataires.

➤ **2000 à 2008 : devant la lenteur de l'évolution des négociations, la CGT décide d'informer les hospitaliers de la situation préoccupante de la CRH.** Un tract « le 4 pages » fera grand bruit en 2006, mais aussi par voie de presse et par des réunions d'information dans les établissements.

Il faut 8 années de négociations entre le CGOS, les AGF et les pouvoirs publics et le recours à un médiateur désigné par le gouvernement pour arriver à un plan de consolidation du produit voté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008

### Contenu du plan de consolidation du 13 mars 2008

#### 1) SÉPARATION DES POINTS ACQUIS :

En fait, deux régimes de retraites vont être mis en place.

▶ **Le R1:** tous les points acquis avant le 01/03/2008, avec une garantie de rente viagère de 8 ans glissante, puis allongement progressif pendant 20 ans, pour atteindre la garantie à vie (si aucun problème dans l'application du plan).

▶ **Le R2:** Tous les points acquis après le 01/03/2008 avec garantie de service des rentes à vie immédiate.

2) **PLAN NÉCESSITANT L'APPORT DE 1,920 MILLIARDS D'€ OU 96 M D'€ PAR AN PENDANT 20 ANS :**  
pour rappel cette somme était évaluée à 1,4 M d'€ en 2000 c'est donc plus de 520 millions d'€ de plus en 8 ans

#### 3) RÉPARTITION DE L'EFFORT À FOURNIR À CHACUN :

▶ Affiliés et allocataires : 1,160 milliard d'€ = 58 millions/an pendant 20 ans = 60,5 %, repartis de façon suivante :

▪ aux de rendement de 5,2 au lieu de 5,5 = 6 millions d'€ par an

▪ pendant 10 ans, la partie de la rente provenant des points acquis avant 1998 sera diminué de 1,3 % par an pendant 10 ans = 22 millions d'€ par an

▪ non revalorisation des points acquis avant 1998 (ils l'étaient de 0,5 %/an) = 14 md'€

La réversion de 60 % au conjoint après le décès de retraité CRH sera facultative mais payante moyennant un abattement de 7,5 % de la rente.

▶ AGF : 480 millions d'€ = 24 millions/an pendant 20 ans = 25 %

▶ Pouvoirs publics : 280 millions/an pendant 20 ans = 14,5 %

4) **OBLIGATION DE RÉALISER À MINIMA 4 500 ADHÉSIONS PAR AN**, pour que les placements des actifs de la CRH rapportent 5,05 par an.

### La CGT a voté contre ce plan pour 4 raisons :

▶ Depuis mars 2007, la CGT a demandé que les affilié.e.s et les allocataires de la CRH soient informé.e.s et consulté.e.s par le CGOS avant l'Assemblée Générale sur les mesures du plan de consolidation : refus ! La participation demandée aux affilié.e.s et allocataires est considérable. Le temps nécessaire pour récupérer sa mise devient trop important par rapport à l'espérance de vie des salarié.e.s.

▶ La CGT considère totalement anormal de récupérer rétroactivement, auprès des affilié.e.s et allocataires des fonds qui ne leur ont pas été demandé en temps et en heure.

▶ Pour la CGT, les erreurs de gestion du produit CRH auraient dû être assumées sur ses fonds propres. Les AGF sont les principaux responsables de la situation. La CGT attend que l'état assume sa part de responsabilité en contraignant la société d'assurance à remplir ses obligations. Pour la CGT, la participation des AGF est donc insuffisante.

▶ Concernant la participation des pouvoirs publics, personne ne connaît l'origine des fonds ! il est proposé l'utilisation de fonds publics pour alimenter un produit assurantiel privé, ceci dans une période où les hôpitaux sont confrontés à des problèmes budgétaires majeurs et les attaques sur les retraites par répartitions sont sans précédents. L'État s'est déchargé de suite, après sa signature, pour reporter le financement du plan de consolidation sur la Sécurité Sociale.

➤ **La crise économique majeure débute au printemps 2008** (crise des subprimes aux USA) entraînant une chute massive des cours de la bourse. Les taux de rendements boursiers et ceux placés dans des obligations d'États des actifs de la CRH s'effondrent entraînant de fait la baisse du taux de rendement de la CRH pour rester dans les critères du plan de consolidation

De plus le plan de consolidation était corrélé à une mise en conformité de la CRH avec le code des assurances sur les retraites par capitalisation avec en particulier l'obligation dans les 5 ans (pour 2012) de mettre en place une association souscriptrice pour gérer le produit dans lequel les cotisants et allocataires doivent être représenté.e.s et gèrent le produit.

➤ En 2008 les AGF sont absorbées par le géant assurantiel allemand Allianz.

➤ Une association préfiguratrice de l'association souscriptrice a été constituée en janvier 2012 (la CGT y participe), elle a travaillé à la constitution de l'association souscriptrice qui aurait pu voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

➤ Janvier 2013, le groupe Allianz remet un rapport du professeur Langlois qui préconise que la CRH reste dans le giron du CGOS.

➤ Début 2014, des sénateurs déposent un amendement en ce sens qui est adopté en 2<sup>ème</sup> lecture. L'association est mort-née. La FHF, FO et la CFDT se félicitent de ce dénouement.

➤ 2016 : Bercy est alerté par le CGOS et Allianz qu'il manquera entre 880 millions et 1 milliard d'€ en 2028 pour atteindre les objectifs du plan de consolidation.

Une nouvelle assemblée générale extraordinaire se tient le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les mesures proposées sont :

▶ Prorogation du plan de 2008 de 3 ans. Ce qui implique que l'état a donné son accord pour proroger sa participation de 14 m d'€ pendant 3 ans supplémentaires.

▶ Allianz proroge sa participation de 24 m d'€ de 3 ans.

▶ Baisse des rentes des affilié.e.s du R1.

3 % par an de 2017 à 2030 pour tous les points acquis avant 1998.

1 % par an de 2017 à 2030 pour tous les points acquis entre 1998 et avril 2008.

Les conséquences pour les hospitaliers qui par exemple sont partis à la retraite en 1998 va être la diminution près de la moitié de leur rente en 2030 !!!

➤ En 2019, suite à la mise en œuvre du volet retraite de la loi dite « PACTE<sup>1</sup> », le CGOS et Allianz ont conduit des travaux pour transformer le régime CRH en plan épargne retraite individuel (PERI), offrant des modalités de fonctionnement plus souples, avec notamment la possibilité de sortie intégrale en capital (par exemple, pour

<sup>1</sup> PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

l'achat de sa résidence principale, si cette mesure est suivie par un nombre important d'allocataires, elle va fragiliser encore plus le régime). Le PERI ne concerne que les cotisants, les allocataires ne sont pas concernés par ces nouvelles mesures.

➤ Début 2020, Allianz a informé le CGOS de la création d'un fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), filiale à 100 % d'Allianz Vie, pour y transférer tous ses régimes de retraite professionnelle. Le CGOS a négocié avec Allianz des aménagements et des « garanties » dans le

cadre de ce transfert : reprise intégrale des obligations et des engagements financiers d'Allianz vie par Allianz retraité spécifié dans un avenant à la convention d'assurance (les engagements d'Allianz des 2 plans de consolidation) plus présentation au CGOS d'un rapport financier et d'activité annuel du FRPS. Ce FRPS s'appelle « Allianz retraite » et non « Arcalis retraite » comme prévu à l'origine. La CRH représente 25 % du FRPS.

➤ Lors de la commission CRH du 18 novembre 2020, Allianz a annoncé (suite aux mauvais résultats financiers du portefeuille dû à la baisse du rendement des obligations

d'État en particulier) la diminution du taux de rendement du régime de 4 % à 3,7 % pour les points acquis par les affilié.e.s à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : il faudra vivre jusqu'à 89 ans pour retirer le premier euro de bénéfice du régime, cette mesure ne va pas être incitative pour recruter de nouveaux affilié.e.s !

Le fonctionnement de la CRH démontre la fragilité économique des retraites par capitalisation que Macron veut nous imposer avec un régime universel et obligatoire. Ce régime créé pour diminuer les montants versés aux retraité.e.s devrait inciter les salarié.e.s qui le pourront à investir dans un régime supplémentaire par capitalisation qui sert à enrichir banquiers, assureurs et leurs actionnaires !!!

## GUIDE D'INFORMATION



Guide distribué par le CGOS pour la CRH